

Merci d'avoir accepté d'effectuer la prise de photo de votre propriété pour votre assurance habitation (*adresse indiquée dans le courriel*).

Voici la procédure à suivre :

À l'aide de votre téléphone cellulaire ou un appareil photo numérique, vous devrez prendre des photos de votre habitation. Afin d'assurer un standard de qualité, il est important de bien respecter les directives plus bas mentionnées. Il est aussi important que la luminosité de la photo soit suffisante pour bien voir les éléments. À la suite de la prise de vos photos, vous devrez les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante :

Info@in-prev.com

Photos extérieures à prendre

- **Façade Avant/droite**
Positionnez-vous face à votre maison, prendre une photo de la façade et du côté droit.
- **Façade Avant/gauche**
Positionnez-vous face à votre maison, prendre une photo de la façade et du côté gauche.
- **Arrière**
Positionnez-vous face à l'arrière de votre maison, prendre une photo afin de bien voir l'ensemble de la propriété. Prendre plus d'une photo au besoin.
- **Piscine**
Si vous possédez une piscine, prendre celle-ci en photo afin de la voir dans son ensemble. (prendre plus d'une photo au besoin)
- **Accès à la piscine**
Prendre en photo les accès à la piscine, marches, échelles, barrières, portes, clôtures ou autres.
- **Cheminée**
Si votre maison possède une cheminée qu'elle soit utilisée ou non, en brique ou préfabriquée, la prendre en photo afin de bien voir sa base et son sommet.
- **Margelles et fenêtres de fondation**
Toutes les fenêtres de fondations et les margelles doivent être prises en photos de l'extérieure.
- **Remises et dépendances**
Les remises, garages et dépendances doivent être prise en photo individuellement et une photo de l'intérieur de celles-ci. En présence d'un appareil de chauffage à l'intérieur de la dépendance, bien vouloir le prendre en photo aussi.

Photos intérieures de la propriété à prendre

- **Aires ouvertes**
Prendre en photo la vue des aires ouvertures intérieures de votre maison, cuisine/salon et sous-sol.
- **Salles de bain**
Prendre en photo l'intérieur de chaque salle de bain.
- **L'unité de chauffage principal**
Prendre en photo l'unité de chauffage principale, ce qui veut dire celui qui est majoritairement utilisé en période hivernale. En présence d'un tuyau de fumée, il est important de le prendre en photo de l'appareil jusqu'au branchement à la cheminée. S'il s'agit de plinthes électriques ou convecteurs, prendre simplement un ou deux unités en photo. (Plinthe électrique/foyer/poêle/fournaise/thermopompe, etc.)
- **Chauffages secondaires**
Prendre en photo chaque appareil de chauffage secondaire, et ce, même si ceux-ci ne sont plus utilisés. Il est important de prendre une vue d'ensemble des appareils, si la situation ne le permet pas, prendre plus d'une photo par appareil. En présence d'un tuyau de fumée, il est important de le prendre en photo de l'appareil jusqu'au branchement à la cheminée. (Plinthe électrique/foyer/poêle/fournaise/thermopompe, etc.)
- **Réservoir de mazout (huile) et réservoir de propane**
Prendre une photo de votre réservoir de mazout, ainsi que de la conduite d'alimentation entre le réservoir et l'appareil de chauffage. Si possible prendre en photo la plaque d'homologation et indiquer la date de fabrication dans les commentaires. Prendre en photo le réservoir de propane si utilisé pour un chauffage.
- **Panneaux électriques**
Prendre en photo le ou les panneaux de distribution électrique à fusibles ou à disjoncteurs.
- **Réservoir eau chaude**
Prendre en photo le réservoir à eau chaude de manière à le voir dans son ensemble, afin bien voir sa base et l'endroit où il est situé. Si le drain de plancher est visible, le prendre aussi en photo. (Photo de la plaque signalétique du réservoir et année de fabrication).
- **Pompe à puisard ou submersible**
Si vous possédez une pompe à puisard ou submersible, s.v.p. bien vouloir les prendre en photo.
- **Activités commerciales**
S'il y a présence d'activités commerciales dans votre habitation, par exemple : garderie, esthétique, coiffure, bureau, etc. prendre une photo des aires de travail.
- **Autres**
Prendra en photos tous autres éléments jugés pertinents à votre rapport de prévention, ex : chiens, animaux, cave à vin, étang ou accès au lac sur votre propriété, etc.